

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE
DU 10 MARS 2015**

DATE DE CONVOCATION : Le 04 mars 2015

PRESIDENT DE SEANCE : M. BLONSKY Thomas

ETAIENT PRESENTS : M. BLONSKY Thomas, M. DIONNET Jean,
Mme FONTAINE Céline, Mme DELION Laurence, M.LANGLOIS Aurélien,
Mme THIROUARD Anick, M. RAYMOND Ludovic, Mme BENIT Gigi
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : Mme PANZA Astrid, pouvoir M Thomas BLONSKY.
M. FOURREAU Hubert, pouvoir Mme DELION Laurence,
M.HAYE Bruno pas de pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE: M. LANGLOIS Aurélien

Après lecture du procès-verbal de la séance du 08 décembre 2014, tous les membres du conseil ont signé au registre.

DELIBERATION : 2015 - 01

**OBJET : ADHESION / SUBSTITUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PERCHE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE
THIRONNAIS**

Le Pays Perche a été sollicité par les Communautés de Communes du Perche et du Perche Thironnais pour adhérer et participer aux actions du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (S.I.A.P).

Monsieur le Maire rappelle que chaque Communauté de Communes a pris sa décision après accord à la majorité qualifiée des communes membres.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion / substitution de la Communauté de Communes du Perche et de la Communauté de Communes du Perche Thironnais.

DELIBERATION : 2015 - 02

OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DE BEL AIR

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'acquisition de la parcelle ZL 20 de 1400 m² située rue de Bel Air pour un montant de 5 000 €, plus frais d'acte et de bornage.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2015.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE
DU 10 MARS 2015**

DELIBERATION : 2015 - 03

**OBJET : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE PARCELLE DE TROTTOIR RUE
JEAN MOULIN**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'acquisition à titre gracieux de la partie de la parcelle de trottoir appartenant à Madame HABERT Marie-Madeleine cadastrée AB 21 soit 4,20 ca. La réalisation du dossier d'arpentage a été établie par Monsieur ESNAULT géomètre dans le cadre de l'enfouissement des réseaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire rédiger l'acte chez le notaire.

Les crédits correspondants aux frais d'acte seront inscrits au budget 2015.

DELIBERATION : 2015 - 04

**OBJET : AUTORISATION DE CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC
L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que des missions de voirie communales et départementales sont proposées par l'ATD en contrepartie de la cotisation annuelle.

- Maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 30 000 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux).
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 30 000 € et 115 000 € HT (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération).

Ainsi la commune de Chapelle-Royale peut faire appel à l'Agence Technique Départementale pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réparation de la voirie communale de la Dibonnière VC 37, de la Guiloisière VC 46, de la Goderie VC 33 et de la Guérinière VC 44, pour un montant prévisionnel HT 15 332.28 €.

Monsieur le Maire présente la convention permettant de faire intervenir l'ATD.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de solliciter l'assistance de l'Agence Technique Départementale, d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser, Monsieur le Maire à la signer avec l'ATD.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE
DU 10 MARS 2015**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Organisation de la commémoration du 19 mars avec la FNACA .

Tour de garde des élections départementales du 22 mars.

Nettoyage de la cuve du château d'eau prévue le 28 avril 2015.

Banquet du CCAS prévu le 8 mai 2015

Aménagement de l'entrée de bourg rue de Bel Air, mise en place de gravillons après décaissement, étude faisabilité tout à l'égout.

Plantation de 1500 m de haies sur la commune.

Remplacement de l'armoire électrique des pompes de relevage située près de l'église

Estimation pour l'agencement et le fleurissement de la rue Jean Moulin par la mise en place de mobilier urbain, jardinières, bancs et corbeilles.

Séance levée à 23h00